

LES ORIGINES DE LA COMMUNAUTÉ ABBATIALE ET SON HISTOIRE JUSQU'À LA VEILLE DE SA DISSOLUTION

Les origines

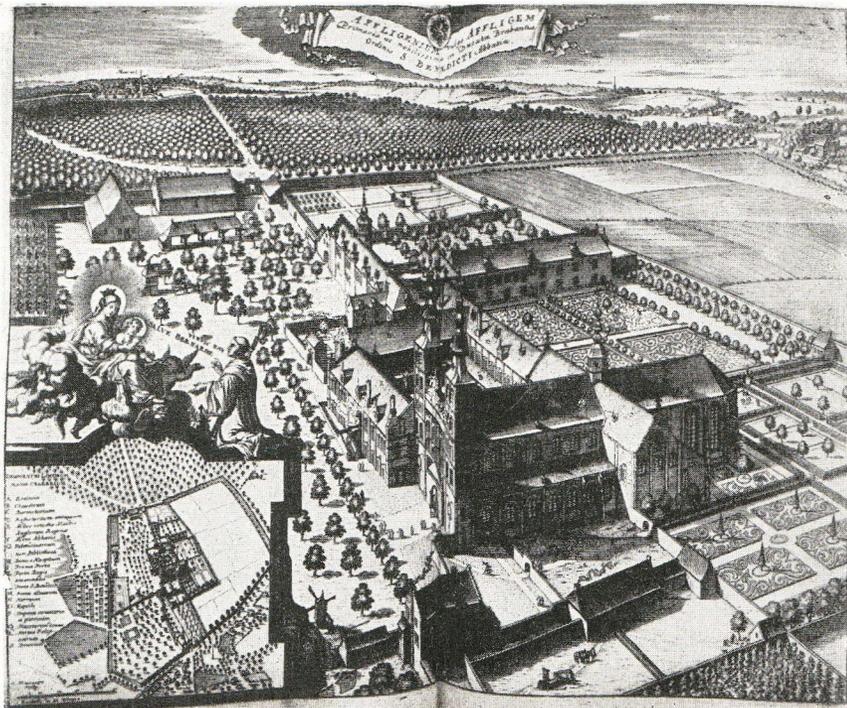
Si le XI^e siècle, en Occident, fut profondément troublé par les luttes féodales il fut, par ailleurs, remarquable par l'ardente foi chrétienne des populations.

On se souviendra que vers la fin du dit siècle se tint le Concile de Clermont-Ferrand, s'accomplit la propagande de Pierre l'Ermite en faveur de la délivrance du Saint-Sépulcre, et se manifesta le prodigieux élan des premières croisades (prise de Jérusalem en 1099).

La fondation de l'abbaye de Forest est indirectement en rapport avec ces grands faits de l'histoire générale. Voici comment.

Six chevaliers, Gérard dit le Noir, un des plus fameux en ces régions du Brabant par la vaillance de ses armes, Cinelin et Harger, Wolbodon, Geldolfe et Thibaud, touchés par les admonestations de Wéry, moine du monastère de Saint-Pierre de Gand, remarquable par sa piété, abandonnèrent tout ce qu'ils avaient acquis injustement. Devenus pauvres, ils suivirent celui qui les avait enseignés et restèrent

environ trois mois avec lui. Ensuite, désirant mener une vie plus austère, ils demandèrent à celui qui était devenu pour eux un père et un maître, ce qu'ils devaient faire afin que le Seigneur leur accordât la rémission de leurs péchés, comme elle leur avait été promise. Sur le conseil de l'archevêque de Cologne Annon, auquel Wéry les avait envoyés, ils se réunirent en un lieu désert appelé Afflighem, proche d'une grande route, afin de s'adonner à l'œuvre de pénitence sur les lieux mêmes où ils avaient auparavant commis leurs péchés. Ils se mirent à défricher la terre inculte, construisirent d'abord un modeste oratoire, ensuite une maison pour les pauvres, puis une autre maison pour les hôtes pouvant leur survenir, enfin, pour eux-mêmes, une cabane (1).



Vue d'ensemble de l'Abbaye d'Afflighem au XVII^e siècle.

(Cliché prêté par *Eigen Schoon en de Brabander*).

(1) D'après la *Chronique de l'abbaye d'Afflighem* rédigée peu après 1122. (Traduction de PAUL BONENFANT. Voir *Lectures historiques*, t. I^{er}, p. 81.)

Telles furent les origines de l'abbaye d'Afflighem (1) régulièrement constituée trois ans plus tard (1086).

Le nouveau monastère donna naissance à de nombreux prieurés d'hommes et de femmes. La plupart d'entre eux cherchèrent par la suite à s'affranchir de la tutelle de la maison-mère. Ce fut le cas notamment du prieuré de Forest, qui dut sa naissance aux circonstances suivantes. En 1096 — donc dix ans après la fondation de l'abbaye d'Afflighem — un chevalier de la région d'Alost, Gilbert (ou Gislebert), fils de Baudouin d'Alost, se disposait à partir pour la croisade. Avant de quitter le pays il fit don de son alleu à Fulgence, abbé d'Afflighem, à charge pour celui-ci de construire un couvent de bénédictines dans lequel Ode et Lutgarde, respectivement mère et sœur du croisé, pourraient se retirer à l'abri des vicissitudes du monde.

Ce couvent fut établi à Meerhem (sur le territoire de la commune de Ledde) en un point de l'alleu cédé. Bientôt ce lieu parut ne pas devoir convenir au développement d'une congrégation de femmes. Fulgence alors transféra la jeune communauté à Forest, dont l'église paroissiale venait de lui être donnée par Odon, évêque de Cambrai. Le transfert s'opéra en 1106. Francon (2), châtelain de Bruxelles, avait fourni l'emplacement nécessaire : un pré situé à proximité de l'église paroissiale Saint-Denis.

L'avenir allait montrer que l'endroit était bien choisi. (Ne se trouvait-il pas garanti contre les attaques par le château d'Aa?) (3)

Les statuts

Sa dépendance à l'égard de l'abbaye d'Afflighem imposait au prieuré de Forest diverses obligations : celle de respecter la règle bénédictine ; celle d'obtenir l'autorisation de l'abbé pour la réception d'une moniale ou l'élection de la prieure ; celle d'accepter les services de quelques moines austères et d'âge mûr mis à sa disposition par la maison-mère pour la célébration des offices divins et l'administration temporelle ; celle enfin de payer annuellement une once d'or.

Mais cette dépendance dura à peine un peu plus d'un siècle. Elle cessa en novembre 1238. Le prieuré devint alors une abbaye autonome. A l'autorité de la prieure se superposa celle d'une dame abbesse.

La première abbesse fut Pétronille, fille de Siger, châtelain de Gand. L'évêque Guy la bénit à Cambrai, le 2 octobre 1239.

L'évêque de Cambrai, haut protecteur du monastère (4) déclarait qu'à l'avenir la communauté de Forest ne serait plus soumise en rien à l'abbaye d'Afflighem. Et, quelques années plus tard, par une bulle du 26 juin 1245, le pape Innocent IV, confirmait cette déclaration d'indépendance.

Le 9 août 1239, l'évêque Guy de Cambrai avait donné à l'abbaye des statuts dans lesquels se reflètent les tendances réformatrices, apparues à la fin du XII^e siècle, visant à réagir contre le relâchement de la discipline monastique.

Voici quelques-unes des règles prescrites : Les moniales devront prendre leurs repas en commun ; elles porteront toujours des vêtements noirs, faits de laine ; en cas de maladie elles seront soignées dans l'infirmierie et non dans une chambre séparée ; défense leur est faite de parler avec un homme sans en avoir obtenu la permission ; la sortie du monastère ne pourra avoir d'autre objet que l'accomplissement d'une mission et, dans ce cas, la moniale

(1) Actuellement Afflighem est une dépendance d'Hekelgem, canton d'Assche, arrondissement de Bruxelles.

(2) FRANCON I^{er}, fils de FRANCON LE VIEUX, dont la famille dite de Brusella est souvent appelée d'Aa en raison des biens que possédaient ses membres en cet endroit, situé sur la Senne, à proximité du territoire de Forest. ARNOULD DE BRUXELLES avait un villicus à Aa, ce qui indique qu'il y possédait des biens relativement importants. Cf. F. L. GANSHOF, *Étude sur les ministérielles en Flandre et en Lotharingie* (Mém. publ. par l'A. R. B., coll. in-8^o, 2^e série, t. XX, 1926, pp. 119, 122). Pour GAUTIER D'AA, voir p. 77 ci-après.

(3) Voir note ci-dessus et *supra*, p. 51.

(4) Il renonça à tout droit sur l'église paroissiale de Forest et réduisit ses droits sur les biens monastiques. Au XII^e s. un de ses prédécesseurs, l'évêque Burchard, avait affranchi l'abbaye des droits de repas et de toute redevance envers lui, l'archidiacre et ses représentants.

devra obligatoirement se faire accompagner par une personne honnête ; toutes portes inutiles seront supprimées à l'intérieur du couvent ; les autres seront fermées à l'aide des clés que garderont l'abbesse et la prieure.

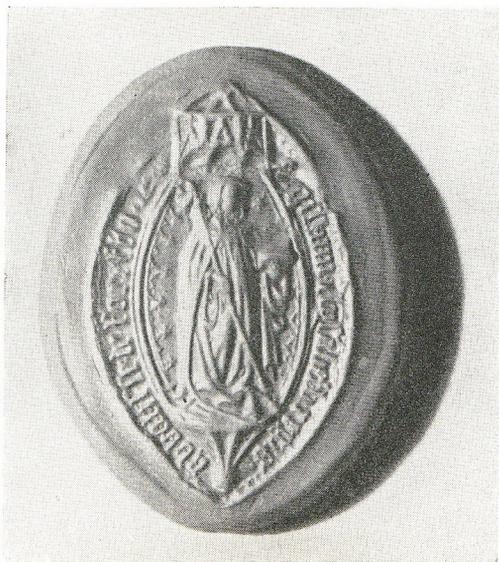
L'abbesse sera tenue de prendre ses repas en compagnie de ses sœurs ; elle devra assister aux offices divins et au chapitre ; lorsque les devoirs de sa charge l'obligeront à sortir du couvent, elle devra se faire accompagner par deux religieuses, éventuellement par un convers ; les comptes de l'administration du domaine de l'abbaye seront rendus devant la communauté assemblée quatre fois l'an, huit jours avant la Saint-Remi (23 septembre), le lendemain de la fête de l'apôtre Thomas (22 décembre), huit jours avant l'Annonciation (17 mars) et huit jours avant la fête de saint Jean-Baptiste (16 juin) (1).

Les hôtes ne pourront demeurer plus de trois jours à l'abbaye.

Il semble bien que ces statuts ne furent pas observés comme il convenait puisque, trois ans après leur mise en vigueur, d'autres durent être imposés par l'évêque (2). Ce fut d'ailleurs l'occasion d'un conflit, entre l'évêque et l'abbesse, qui ne fut entièrement apaisé qu'en 1245.

Deux sceaux existaient alors, le sceau conventuel et le sceau de l'abbesse. Ce dernier devait être conservé en un lieu fermé de trois clés, dont l'une détenue par l'abbesse, les deux autres par des personnes désignées par la communauté. Aucun acte ne pouvait donc être revêtu du sceau abbatial sans le concours des deux délégués de la communauté, d'une part, et de l'abbesse, de l'autre. Ce détail montre qu'en somme le principe de l'égalité entre l'abbesse et la communauté était respecté.

Au XVII^e siècle l'un des sceaux figurait une main tenant la crosse abbatiale, l'autre représentait l'abbesse en personne (3) (4).



Sceau d'Élisabeth de Coninc, abbesse de Forest en 1437 (d'après document conservé aux Archives de l'Assistance publiques de Bruxelles : Pauvres de Sainte-Gudule).

(1) Cf. *infra*, d'autres dispositions concernant l'administration du domaine et du contrôle de ladite administration par la communauté.

(2) Ces Statuts n'ont pas été conservés. Au cours de la première moitié du XVI^e siècle l'abbesse Marguerite de Liedekerke réforma complètement le monastère, imposant l'observation de statuts nouveaux. Les règles furent une nouvelle fois modifiées par l'abbesse Françoise de Bette (qui régna de 1638 à 1666).

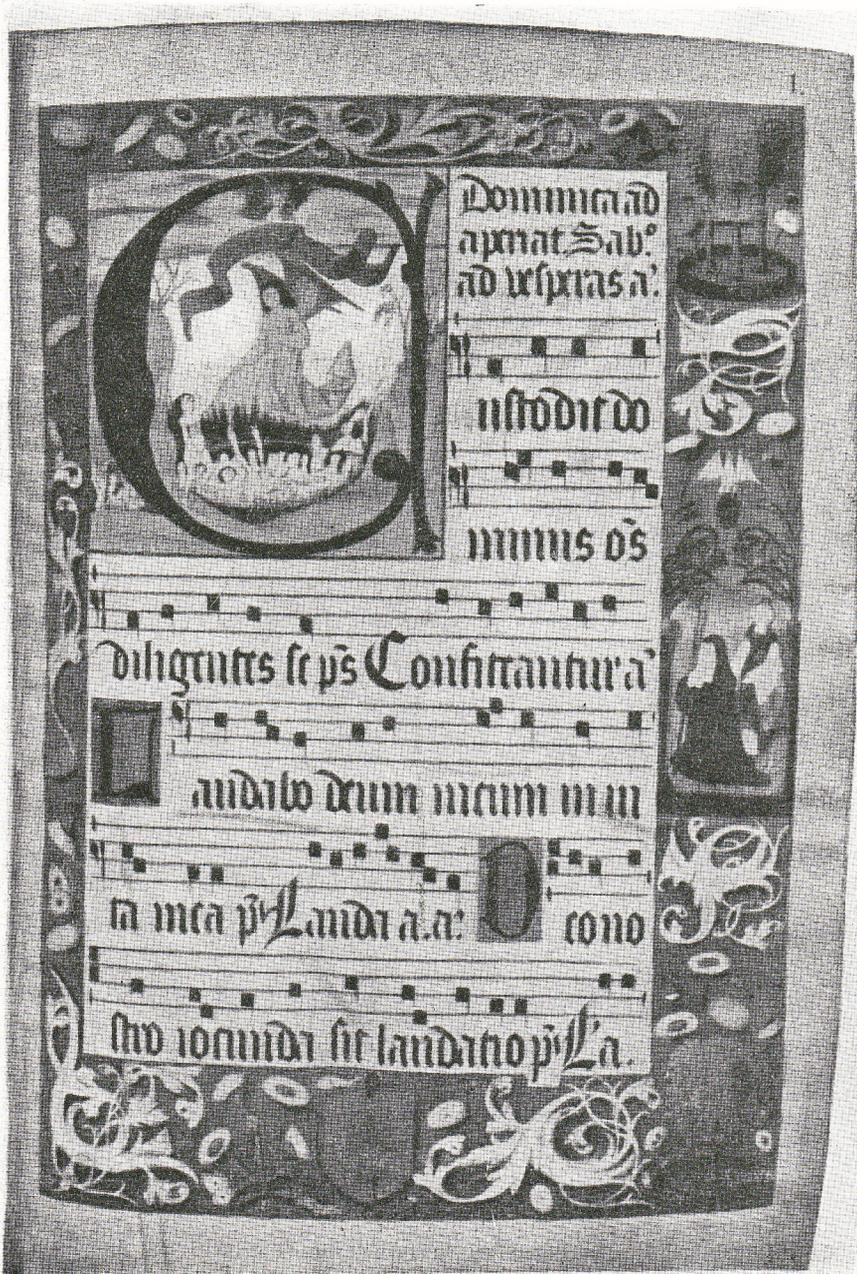
(3) « ... eenen zegel met den staf abbatiaele alleen in de handt, ende eene met de figure van den persoon der Vrouwe Abdisse... » (A. E., n° 7070, Motie van Rechte. Voir *infra*, p. 93, Sceau des échevins de Forest.)

(4) Liste des abbesses : Pétronille Seger, élue abbesse le 13 août 1239 (fille d'un châtelain de Gand) ; Helewide-Marie-Mathilde d'Assche ; Aleyde de Pollaer ; Claire de Cattendijck ; Catherine de Beaufort ; Catherine de Kesterbeke ; Marguerite de Bovines ; Yolande d'Yssche ; Jeanne de Heusden (choisie le 14 mars 1341-1342) ; Isabelle de Masmines ; Aleyde de Ghoere (choisie le 6 décembre 1384) ; Marie de Trazegnies (choisie le 27 novembre 1386) ; Marie T'Sconinx (choisie le 14 octobre 1388) ; Catherine de Maldegheem (choisie le 7 septembre 1418) ; Élisabeth de Coninc (choisie le 9 février 1430-1431) ; Marguerite de Schorisse (van Scoers) (choisie le 20 juillet 1458) ; Catherine de Bouchout ; Barbe de Leaucourt (morte en 1516) ; Marguerite de Liedekerke (morte en 1541) ; Marguerite de Liedekerke (morte en 1560) ; Françoise de La Douve (morte en 1583) ; Adrienne de Petit-Cambrai (morte en 1608) ; Marie Taye (morte en 1637) ; Marie-Françoise de Bette ; Catherine Quarré ; Dorothee d'Yve ; Agnès de Rivieren d'Aerschot ; Marie-Josèphe d'Espinosa (nommée en 1717) ; Jeanne-Thérèse de Roisin (nommée en 1743) ; Françoise-Caroline de Landas (nommée en 1760) ; Marie-Josèphe-Victoire de Bousies de Rouveroy (morte en 1785) ; Thérèse-Jeanne-Françoise de Rueda y Contreras (en 1788). (D'après WAUTERS, *Histoire des Environs de Bruxelles*, t. III, p. 571, note 1.)

La communauté religieuse et les principaux offices de l'abbaye

Dans le principe, le *nombre des religieuses* n'avait pas été déterminé. Mais, dès le XIII^e siècle, Godefroid, évêque de Cambrai, craignant les inconvénients pouvant naître d'un accroissement excessif, l'avait limité à cinquante. (Voir Cartulaire d'Afflighem, acte de 1230 environ.)

Au début du XVIII^e siècle, cette limite fut abaissée à trente (avec un nombre moindre de sœurs converses). Une déclaration fournie à l'Administration impériale des Pays-Bas,



Page de l'antiphonaire de l'abbaye de Forest, enluminée par le prêtre-artiste Julien de Gavre. Dans la lettrine, la résurrection de la chair ; dans le coin supérieur droit les armoiries de la commune — trois arbres entourés d'une couronne ducale — et immédiatement au-dessous, l'abbesse Marguerite de Liedekerke en prières à côté de sainte Marguerite.

(D'après photo gracieusement communiquée par le R. P. Prieur de l'abbaye de Westmalle.)

sous le règne de Joseph II, nous apprend qu'en 1787 « plusieurs religieuses étant mortes depuis peu d'années, et l'usage interdisant de recevoir des postulants pendant une vacance abbatiale (1), le nombre des moniales s'était abaissé à dix-sept, plus vingt *converses* ». Ces dernières étaient des laïques pieuses ayant fait promesse d'obéissance à l'abbesse et qui s'étaient offertes à l'abbaye, avec tout ou partie de leurs biens.

Depuis les *origines* les religieuses proprement dites se recrutaient dans tous les groupes sociaux, principalement dans le sein des familles de la noblesse et de la bourgeoisie.

La *Révérènde Dame Abbessè (de Eerwaerde Vrouwe Abdisse)* était élue par ses sœurs réunies en assemblée capitulaire (2). Bien que, dans le principe, l'origine sociale de la candidate à ces hautes fonctions n'entrât pas en ligne de compte, on constate qu'en fait la plupart des personnes qui se succédèrent sur le siège abbatial de Forest étaient de noble extrace (3).

Sous les ordres immédiats de l'abbesse se rangeaient la *prieure*, la *boursière* et les *maîtresses* chargées de la direction des divers *offices* : l'église abbatiale, le réfectoire, la pitance, l'hôtellerie, l'aumônerie, l'infirmerie, etc.

Cette répartition fonctionnelle est à elle seule évocatrice de la nature des occupations quotidiennes des moniales. En premier lieu, naturellement, il s'agissait de se consacrer au *culte de Dieu*, de prier pour les morts et les agonisants. L'intervention de prêtres s'imposait donc. A la fin du XVIII^e siècle les services culturels de l'abbaye justifiaient la présence d'un *confesseur* et de trois *chapelains* (sans compter l'*organiste* et le *sacristain* de l'église abbatiale).

L'exercice de la *charité* chrétienne était le corollaire nécessaire de la pratique du culte : distribuer des aumônes aux pauvres — en aliments, vêtements et deniers, — accorder des soins attentifs aux infirmes nécessiteux, faire assurer bon accueil aux hôtes, c'étaient là des devoirs s'imposant avec force et d'ailleurs accomplis avec zèle.

En résumé, l'abbaye assumait donc, au point de vue social, de multiples fonctions d'assistance matérielle aux déshérités, de soins aux malades, d'hébergement temporaire des voyageurs.

Pour le traitement des malheureux accueillis à l'infirmerie et pour le traitement requis par leur propre personne, les religieuses s'attachèrent les services d'un *chirurgien*. Le contrat conclu avec Michael Van der Elst, d'Uccle, en date du 1^{er} mars 1754, et que nous recopions ci-dessous permettra de juger de certains aspects de la pratique médicale et aussi de l'abatardissement de la langue flamande au XVIII^e siècle (4) :

« *Den ondergeschreven chiruzijn ende inwoonder der parochie van Uccle verclaert veracordeert te wesen met de zeer Eerw. Vrouwe Abdisse van Vorst over het curreren ende visiteren alle hare dammes susters ende religieusen harer abdije concernerende ende deelmakende over alle voorvallende accidenten, amphluren, rupturen ende alle anderre qualen waeraen den mensch is onderworpen, geene uijtgescheiden ofte gereserveert alsoock laten tandetrecken, etc... waer toe den ondergeschreven hem is obligerende ende engagerende de selve alle te sullen curreren ende helpen soo wijt sijne chirursie haer is extenderende, ende tot dien te leveren alle salven, onguenten, plaesters, soo ordinaire als extraordinaire die eenen chirusijne behoert te appliceeren ende sijne chirusie aengaende, dan sal hem weghens de Abdije gefurniert worden den brandewijn, wijn ende de extraordinaire remedien die door eenen doctor ofte door hem ondergeschreven sullen geordonneert worden ende waervan eenen chiruseijn hem hem extraordinnair niet en bedint, alle welck hij ondergeschreven alsoo met Godts gratie soo veel in hem is gelooft te sullen volbrengnen engagerende hem alle weken twee mael hem tot dien eijnde te sullen laten vinden in de Abdije sonder geroepen ofte gevraeght te sijn, ende daerenboven altijdt te sullen commen geroepen sijnde*

(1) L'abbesse Marie-Josèphe de Bousies de Rouveroy était morte en 1785. Depuis, Thérèse-Jeanne-Françoise de Ruèda y Contreras, assumait la charge de l'administration du temporel de l'abbaye. Elle fut élue abbesse en 1788.

(2) Les *Relations Véritables*, numéro du 24 janvier 1693, nous ont conservé une description de l'installation de l'abbesse D. Agnès, Scholastique de Riviere et d'Arschot, le 18 janvier de cette année : « M. l'Archevêque de Malines, accompagné du marquis de Herzelles, chancelier du Brabant, et assisté du prévôt de Nivelles, s'y étant rendu, fit cette cérémonie avec toutes les cérémonies requises. Après cette fonction, il y eût un splendide dîner, et un grand concours de parents. »

(3) Voir, p. 57, la liste des dames abbesses, d'après WAUTERS. JACQUES LE ROY a publié une liste complète depuis les origines jusqu'en l'année 1729 dans son *Grand Théâtre sacré du Brabant*.

(4) A. E. Liasse n° 7156.

voor alle voorvallende accidenten als hierboven staet gespecificieert ende dat ter goeder tijts ende ure het sij bij daghen ende nachten, ende dat voor een jaerelijckx pensioen ofte gagie van hondert gulden courant gelt inganck nemende met den eersten meert seventhien hondert vierenvijftigh, ende welck accordt sal blijven duren soo lanck als het de Eerw. Vrouwe sal geliven. »

Michael Van der Elst est donc chirurgien, dentiste et pharmacien tout à la fois. Régulièrement, il fait deux visites hebdomadaires à l'abbaye et, par ailleurs, il s'engage à répondre au premier appel de ses clientes, que ce soit la nuit ou le jour, et ce pour des honoraires fixés à la somme de cent florins l'an.

A l'abbaye étaient également attachées, dans le courant de la seconde moitié du XVIII^e siècle, deux *demoiselles* séculières chargées de donner l'enseignement à des *pensionnaires*, dont les unes payaient un minerval de 150 florins par an, les autres étant accueillies à titre gracieux. En 1787, le nombre des pensionnaires s'élevait à 34, dont environ un tiers de payantes (1).

Depuis quand cet enseignement était-il organisé, c'est ce qu'on ne saurait dire. Sans doute remontait-il fort haut dans le temps. On sait, en effet, que dans toutes les abbayes bénédictines masculines un écolâtre (*magister puerorum*) était chargé d'apprendre le rudiment aux enfants (2).

Le cadre matériel, les personnes et les occupations

Le prieuré fut établi, nous l'avons vu, à proximité de la primitive église paroissiale dédiée à saint Denis l'Aréopagite dans une prairie traversée par le Geleijsbeek.

Ce furent les moines, prêtés par l'abbaye-mère d'Afflighem, et les serfs affectés à la jeune communauté qui se chargèrent de l'érection des premières constructions indispensables et de la confection d'un rudimentaire mobilier.

Ainsi, à la base du versant boisé, face aux vertes étendues des prairies riveraines de la Senne, surgit une humble agglomération de maisonnettes en bois et torchis, recouvertes de chaume, les unes servant de logement aux religieuses, aux moines et à leurs aides serviles, d'autres utilisées pour les besoins spirituels et matériels de la petite communauté religieuse.

Très tôt, cet ensemble fut *enclos* d'une palissade, elle-même défendue par un fossé d'eau (Kloosterbeek).

A l'année 1241 (3) remonterait la construction de l'église *abbatiale* dite *Binne-Kerke* (église intérieure, c'est-à-dire située dans l'enclos monastique, par opposition à *Buijte-Kerke*, l'église paroissiale Saint-Denis).

L'édifice fut entièrement reconstruit au début du XVI^e siècle, en forme de croix latine. Flanqué de puissants contreforts il était éclairé par de hautes fenêtres en ogive. (Voir les figures, pp. 61 et 63.)

Le clocher fut pourvu d'une horloge à quatre cadrans et d'un carillon, outre les trois cloches.

L'abbaye, progressivement enrichie par des donations, pouvait se permettre le luxe de bâtir aussi en briques et en pierres de taille. Aux palissades et aux bâtiments en bois du début se substituèrent ainsi, peu à peu, des murailles d'enceinte et des constructions en dur.

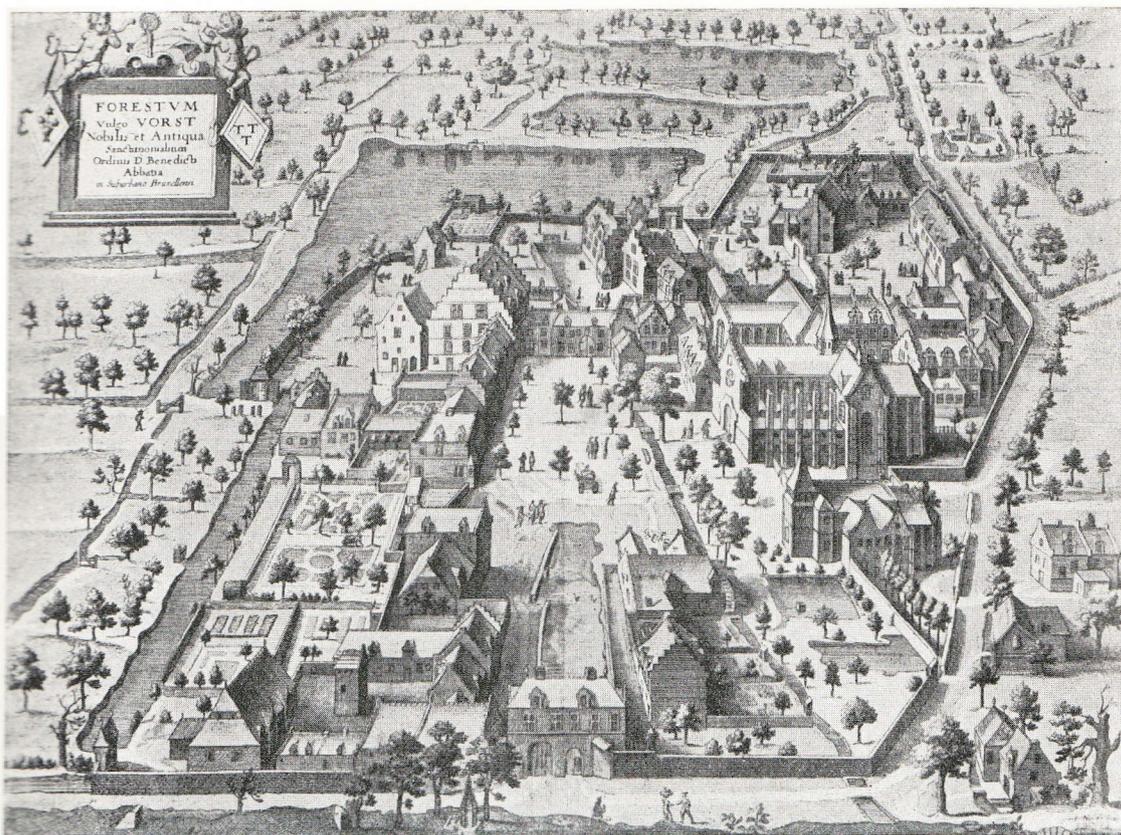
Les briques étaient cuites sur place, dans l'enclos même de l'abbaye. Il en sera ainsi jusqu'au XVIII^e siècle, comme en témoignent le toponyme *careelweijde* et aussi diverses déclarations sous serment faites à l'occasion d'un procès intenté à la Ville de Bruxelles pour conserver une exemption fiscale accordée autrefois à l'abbaye. Nous recopions l'une d'elles, faite par l'ouvrier Van Sassenbroeck, âgé de 81 ans, qui fut au service des religieuses de Forest pendant près d'un demi-siècle :

« ... heeft gesien dat de voermans ofte kermans van de selve Abdije met hunne kerren ende perden hebben geladen carreeelsteen aen de steenhovens in de Abdije van Vorst... ende den selven

(1) A. E. n^o 7314.

(2) Voir Dom PHILIBERT SCHMITZ, *Histoire de l'Ordre de Saint-Benoît*, t. I^{er}, p. 284 (Les Éditions de Maredsous, 1942).

(3) Selon GRAMAYE, cité par WAUTERS.



Vue d'ensemble de l'abbaye de Forest en 1660, d'après gravure publiée par Sanderus. Au bas, les deux portes d'accès dans l'enceinte abbatiale ; à gauche, la ferme de l'abbaye avec colombier au centre de la cour ; à droite, le moulin abbatial établi sur le Geleysbeek, à proximité de la tour de l'église Saint-Denis ; derrière celle-ci, l'église abbatiale. Au delà de l'enceinte, sont représentés les trois étangs (Zalichheidvijver, Kleine Vijver et Grootte Vijver). Observez dans le coin inférieur droit les maisons, dont la troisième est probablement le presbytère, et immédiatement derrière le bâtiment de l'entrée la petite pièce d'eau.

(Photo Pousset.)

steen alsoe heeft sien vervoeren buijten de poorten van de Abdije op het dorp tot noodighe reparatien van des cloosters huijsen, molens, brugghen ende goten... Dat al den steen was gebacken in de Abdije... » (1)

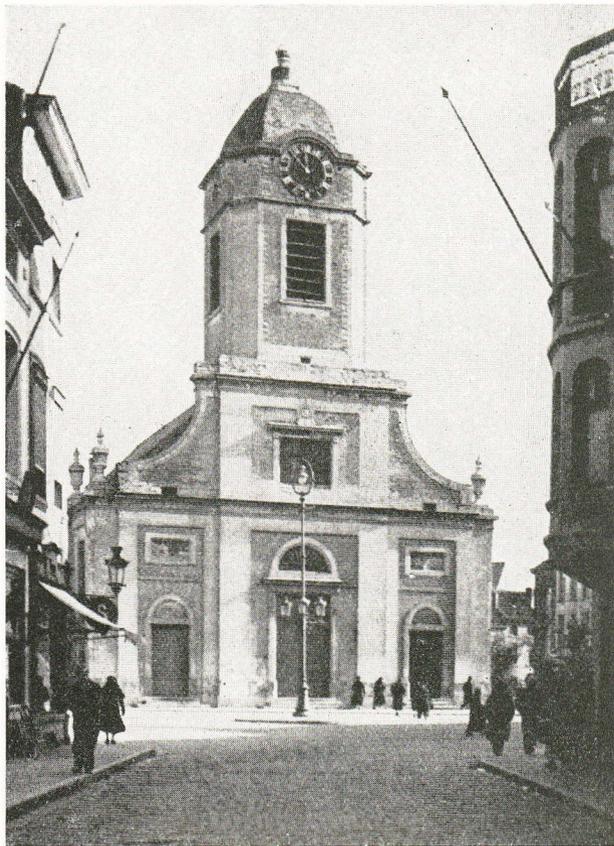
On constate donc, d'après ce document, que les fours à briques (*steenovens*) ne cuisaient pas seulement pour satisfaire aux besoins locaux de la communauté mais aussi en vue de fournir les matériaux nécessaires à l'entretien des maisons, moulins, ponts et conduites d'eau, ceux aussi devant servir à la construction de fermes et autres dépendances situées hors de l'enclos abbatial, voire même hors du territoire de Forest. On sait que l'église Saint-Pierre d'Uccle fut restaurée en 1732 et reconstruite de 1776 à 1791 aux frais de l'abbaye de Forest (2). Mais on n'y employa pas seulement les briques provenant des fours de l'abbaye (3).

(1) La briqueterie existait encore en 1795 (Adm^{on} centrale, carton n^o 138). A. E. n^o 7564. Voir ci-après, p. 90, à propos de l'exonération des taxes sur le transport des pierres et des briques.

(2) Cf. VANDERLINDEN, EM., *Eigen Schoon en de Brabander*, 1935, p. 105, note 2.

(3) Cf. H. CROKAERT, *Le Folklore brabançon*, 1937, n^o 95, qui cite VANDERLINDEN : « Les briques avaient été cuites dans les environs, à la houille, et non au bois, ce qui constituait à cette époque un progrès. Comme autres fournisseurs on relève le maître briquetier Marcel François. »

L'*activité industrielle* que nous venons d'évoquer n'était évidemment qu'intermittente. Par contre, d'autres activités avaient un caractère permanent. C'étaient toutes celles qui répondaient aux exigences de la vie quotidienne, matérielle et religieuse, de la communauté et de ses dépendants immédiats. Nous les évoquerons par la seule énumération des *installations*, à propos desquelles les archives fournissent maints renseignements : — la grange ou épier (*speijcker*) où venaient s'entasser les céréales provenant des dîmes et des fermages ;



Église Saint-Pierre d'Uccle.

(*melckhuis*), l'*abattoir* (*slachthuis*), la *buanderie* (*waschhuis*), le *hangar à bois* (*'t houthuis*) qui, au XV^e siècle est dit être installé dans la vieille grange (*in den ouden speijcker daer men 't hout tast dat in de brouwerije verbrant wort*), l'*atelier* où se confectionnaient les chandelles et bougies (avec deux moulins à bougies, quantité de fil pour les mèches, le baquet et les ustensiles pour faire égoutter et sécher les chandelles) (4) et enfin la *fosse à purin* (*begeetput*).

Ainsi donc, tout ce qui était indispensable aux travaux devant assurer la satisfaction des besoins matériels était groupé dans l'enceinte abbatiale.

(1) Une partie du moulin de l'abbaye est désignée au XV^e siècle par le mot *moutvloer* : espace réservé à l'entreposage de la drêche.

(2) De *bostel* : déchets de brasserie.

(3) Selon un guide du début du XIX^e siècle, *Le Conducteur dans Bruxelles et ses environs*, 1823, pp. 396-397, les vignobles de l'abbaye auraient fourni annuellement une centaine de tonneaux de vin. Ce chiffre nous paraît exagéré.

(4) Les sœurs converses s'occupaient aussi de la fabrication de serges et d'étoffes (cf. *Voyage de deux religieux bénédictins de la Congrégation de Saint-Maur*, Edmond Martenne et Ursin Durand, 1717, pp. 207).

-- le moulin à eau (*kloostermolen*) actionné par le courant du Geleijsbeek, dans lequel le grain était réduit en farine et la drêche (*mout*) (1) soumise à la préparation nécessaire pour son utilisation en brasserie ;

— la boulangerie (*backerije*) avec ses trois fours ;

— la brasserie (*camme ofte brouwerije*) où l'on préparait la bière de houblon (*hoppe*) dans deux grandes cuves ;

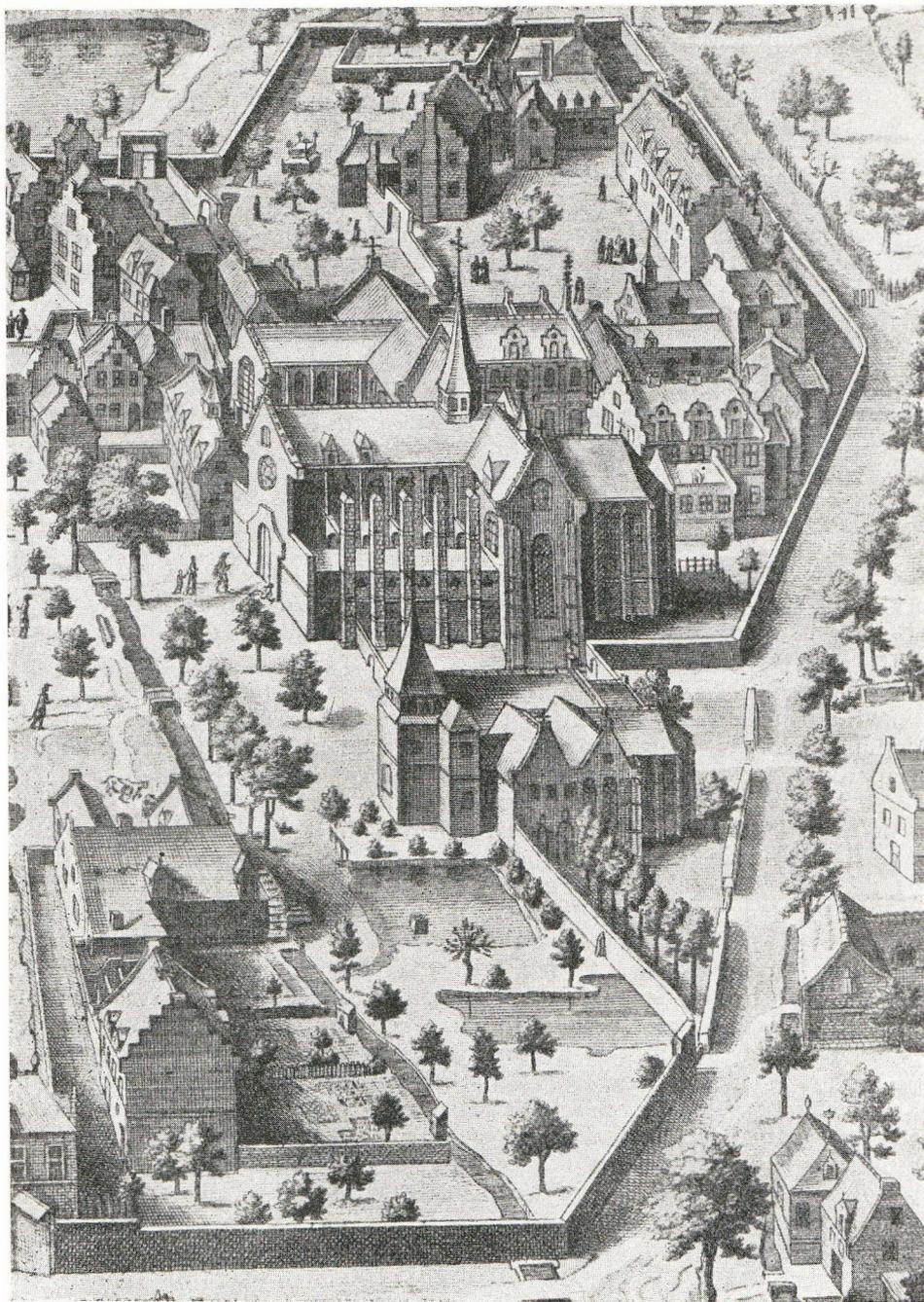
— les caves à bière (*bostwerdersder*) (2) et les caves à vin (3) ; les documents de la fin du XVIII^e siècle permettent de mesurer l'importance des approvisionnements en vin (par exemple, celui relevant les dépenses faites au cours des années 1793-1794, et énumérant les quantités de robinets pour tonneaux à bière et barriques à vin fournis, de juillet 1789 à juillet 1791, par J.-B. Van Laer, « *meester copergieten binnen Brussel* » (voir *infra*, p. 88) ;

— viennent ensuite, la *forge* (avec ses deux soufflets et ses deux enclumes), les *remises* (contenant une voiture dite berline à quatre roues, un chariot à quatre roues, une charrette à deux roues, la charrette servant au messenger, quatre voitures en forme de bacs sur deux roues dites tombereaux, la charrette de la brasserie et un chariot de campagne), les *écuries* et les *étables* (*peerdstallen en coestallen*), la *porcherie*, la *bergerie*, les *poulaillers* (*kieckencotten*), la *laiterie*

Vue partielle de l'abbaye de Forest en 1660, d'après gravure publiée par Sanderus.

L'église paroissiale Saint-Denis est en dehors de l'enceinte abbatiale, d'où son nom de *Buijte kerke*. Les fidèles y pénétraient par une porte latérale comme ils le font encore à présent. L'église abbatiale était dite *Binne kerke* parcequ'elle était sise à l'abri de l'enceinte murale.

(Photo Pousset.)



Tout un petit peuple de servantes, de domestiques et d'artisans de l'un et l'autre sexe s'y affairait aux tâches les plus diverses. C'étaient : le messager, les valets de ferme, les charretiers (*voermans ofte kermans*) placés sous l'autorité du *waghenmeester ofte opperknecht*, le gardien des chevaux, le gardien des étables, le chef-porcher et le sous-porcher, les jardiniers (*lochtemans ofte hoveniers*), les vigneronns (*wijngaerdiens*), tonneliers, brasseurs et cavistes (*kelderwaerders*), le meunier, le chef-boulangier et le sous-boulangier, le maître-

menuisier, le charron, le forgeron maréchal-ferrant, le serrurier, le chaudronnier, le tailleur, le corroyeur-sellier, les lavandières, auxquels il convient encore d'ajouter les fontainiers ou surveillants des eaux (*waterlieden*) travaillant sous le contrôle d'un maître fontainier (*fonteinmeester*), le portier et le veilleur de nuit.

Tous, à l'exception de quelques-uns, étaient nourris à l'abbaye par la *wercklieden ofte knechtenkeuken*.

Généralement embauchés très jeunes, la plupart de ces travailleurs manuels restaient longtemps, parfois leur vie durant, au service des religieuses. C'est ce qui ressort notamment du dossier du procès de 1754, déjà signalé (p. 60), au cours duquel nombre de membres du personnel furent appelés au titre de témoins (1).

De ces témoignages nous extrayons ce qui suit :

— « *dat hij, jonghman sijnde hem heeft verhuert in de abdije van Vorst in qualiteit van hovenier int jaer 1706* » ;

— « *... als wachter om des nachts de ronde te doen ende voorts tot alle andere wercken...* » (en 1709) ;

— « *... als clijnen portier... ; ende daernaer is geworden metsers knaep... ende daernaer tweeden wijngardier* » (en 1717) ;

— « *... is gaen wonen in de abdije van Vorst oudt sijnde 16 a 17 jaeren om den wijngaert te helpen kuijssen...* » (en 1717) ;

— « *... hem heeft verhuert in de abdije van Vorst in qualiteit van voerman* » (en 1720) ;

— « *J. Bste De Clerck, geboortigh van Vorst... hoe dat hij, attestant, inde selve abdije is commen wonen int jaer 1727 in qualiteit van voerman ende ten jaere 1728 is geworden wagenmeester ofte opperknecht...* » ;

— « *heeft hem verhuert in qualiteit van metser...* » (en 1740). (2)

En l'année 1754, ces divers travailleurs avaient donc respectivement loué leurs services depuis 48, 45, 37, 37, 34, 27 et 14 années, en qualité de jardinier, veilleur de nuit, aide-maçon, vigneron, charretier, charretier, maçon.

L'abbaye proprement dite comprenait, outre la *Binne kerke*, dont il a été question plus haut, les bâtiments servant au logement de l'abbesse, des sœurs et des converses.

Il y avait, de plus, la maison du chapitre, le grand parloir (*'t groot spreekhuijs*), le salon (*'t salet*) (3), la cuisine (*conventskeucken*), le réfectoire (*refter*), l'infirmerie avec pharmacie annexe et une petite chapelle, la maison des hôtes (*gastecamer*), le lavatorium ou labeur (*'t labeur*).

Une grande cour, dite *den Pleijne*, était encadrée d'une galerie, dite *Pandt*.

Près de la grande porte d'entrée, dite Porte Verte (*groen poorte*) au XVI^e siècle (4) se trouvaient l'aumônerie et la maison du Prévôt (*proosthuijs*). Dans une dépendance logeait le gardien chargé des rondes nocturnes.

Dans l'enclos s'étendait aussi un vivier dit *'t cleijn savoir*, où l'on pêchait au filet.

L'eau potable, provenant d'une source captée au bas des coteaux (5) faisant face à la grande porte d'entrée, était amenée et partout distribuée par une conduite souterraine à multiples embranchements (*zijaepederen*) dont les cheminements étaient repérés avec soin par des poteaux, des pierres marquées d'un signe spécial et par des croix gravées sur les murs.

Chaque office ou dépendance (infirmerie, labeur, boulangerie, abattoir, blanchisserie, brasserie, cuisine, réfectoire, etc.) disposait ainsi d'une prise d'eau (dite *borre, ontvanger, grondtap* ou *fontejne*) dont les noms sont significatifs (*Proostfontejne, 't Springende borreken, d' Armeliesfontejne, de Biechtvadersfontejne, de fontejne van den slachthuijse, de fontejne van de backerije, etc.*).

Le 13 mai 1439, Walterus Praet, maître fontainier de l'abbaye, fit rédiger une

(1) Même fidélité de la part des fermiers. Voir *infra*, pp. 86, 87.

(2) A. E., n° 7564.

(3) Cf. DE BO, *West-Vlaamsch Idioticon*, p. 838 : *salet* = schoone kamer, zaal waar men volk ontvangt.

(4) Il y avait aussi une petite porte (*'t Poortken*).

(5) A. E., n° 7088, p. 28. « *In den voet van den berch, Quaede straet* », dans le champ appartenant à Andries Winterbeek.

description minutieuse (1) concernant l'amenée des eaux et leur distribution. Elle commence ainsi :

« *Het beginsel van dese fonteyne is boven Ste Dioneijs borre neffens thuis van Peeter Van Polsbroeck, welck huijs eeuwelijck houden moet den waeterloop aen den borre der voors. fonteyne op datter geenen hinder aen en comt... »*

(La source de cette fontaine se trouve plus haut que le puits Saint-Denis, à côté de la maison de Pierre Van Polsbroeck, laquelle maison doit pour toujours entretenir la conduite d'eau de l'abbaye de manière qu'il n'y ait pas d'interruption du débit).

L'obligation d'entretien de la prise d'eau et de la conduite par le locataire de ladite maison, sise au pied de la colline, près de la source, se trouve inscrite dans les censiers (*cheijnsboecken*).

Vers la fin du XVI^e siècle, en l'année 1587, une nouvelle description des canalisations souterraines fut établie. Elle correspond en grande partie à celle du début du XV^e siècle signalée ci-dessus (2). Sans doute une remise en état générale avait-elle été rendue indispensable à la suite de l'incendie des bâtiments abbatiaux par les calvinistes de la garnison de Bruxelles cinq ans auparavant. (Voir *infra*, p. 124.)

L'aspect général de l'abbaye, au siècle suivant, nous est conservée par une gravure très précise de Jacob Neefs (1610-1660) publiée par Antoine Sanderus (3) (voir figures, pp. 61, 63) (4).

Décoration intérieure de l'église abbatiale et des autres bâtiments de l'abbaye

Les archives ont conservé des inventaires et autres documents relatifs aux objets et œuvres d'art existant dans les divers édifices et locaux de l'abbaye. Grâce à eux il est possible d'évoquer quelques aspects du décor intérieur de l'église abbatiale (*Binne kerke*), de la salle du chapitre, du réfectoire, de la bibliothèque, etc.

L'église abbatiale :

Au XVII^e siècle, l'abbesse Dorothee Christine d'Yve fit renouveler le pavement du chœur. Du marbre blanc remplaça les anciennes dalles rouges (*roode tichels*), lesquelles furent réemployées pour le dallage de la salle du chapitre (5).

Une belle *Adoration des Mages*, due au pinceau d'un des plus célèbres peintres de l'époque, Gaspard de Craeyer (1584-1669), ornait alors le maître-autel. Au mur de la nef était accrochée une *Sainte Vierge* du même maître.

Au siècle suivant, la décoration de l'église s'enrichit considérablement, grâce surtout au zèle intelligent de l'abbesse Marie-Josèphe d'Espinosa (6). Celle-ci, en effet, fit consacrer des sommes importantes à l'acquisition de tableaux, de chandeliers, de couronnes, de calices et d'une patène en métaux précieux et ordonna de garnir les murs de la nef de travaux d'ébénisterie. Le 16 août 1721, elle faisait, de plus, conclure un accord avec Christian Penceleer (*meester orgelmaecker*) pour la confection et le placement de nouvelles orgues à deux claviers, pour le prix de 800 florins.

C'est grâce aux inventaires dressés par les commissaires délégués de l'Administration

(1) A. E., n° 7581. *Extract der beschrijvinghe vant beginsel der fonteyne van Ste Dionijsius borre in d'abdiye van Vorst-*

(2) A. E., n° 7581. *Extract uijten Fonteyjnboeck van de buijse met haere aermen loopende binnen den Goidshuijse van Vorst-*

(3) *Chorographia Sacra Brabantiae*, éd. de 1726.

(4) Voir description dans *Hist. ill. de la F. de S.*, t. III, pp. 31-32.

(5) Des fouilles effectuées en 1938 ont fait découvrir des vestiges d'un pavement plus ancien de l'église (voir figures, p. 67).

(6) A. E., Liasse n° 7093. « *Loffelijcke ende denckwaerdige wercken ende bouwen gedaen ende gestelt soo buijten als binnen de Abdiye van Vorst onder de regeeringe van de seer Eerwaerde mevrouw Maria Josepha d'Espinosa, Abdisse der selve Abdiye.* » Ce document, dont la rédaction a été commencée en 1716, est malheureusement mutilé et donc incomplet.

centrale républicaine (1) à la veille de la dissolution des communautés religieuses des anciens Pays-Bas que nous connaissons des détails plus précis au sujet des œuvres d'art ornant l'édifice de l'ancien régime. Remarquons tout d'abord que les dits inventaires ne relèvent pas l'existence de l'*Adoration des Mages* dont il a été question plus haut (2). Sans doute cette œuvre de valeur avait-elle été cachée ou emportée par les religieuses lors de leur exode vers l'Allemagne, au moment de la seconde invasion du pays par les armées françaises. Le procès-verbal fait observer, en effet, que le maître-autel se trouvait dégarni.



Vue de l'église abbatiale de Forest en 1613

(d'après croquis de Remigio Cantagalina).

Par ailleurs, il relève la présence des œuvres et objets suivants :

- a) *Dans la nef en « entrant par les encoîtres »* : maints tableaux, dits « de nulle valeur », dont un représentant un *Ecce Homo* ; un « autel dégarni sur lequel un tableau de bois ouvrant peint des deux côtés, l'intérieur représentant l'histoire de Benoît ci-devant saint, en sculpture » ; un « tableau ouvrant, l'intérieur représentant en sculpture la Passion du Christ et quelques histoires du Nouveau Testament » (il s'agit donc de retables sculptés et peints) ;
- b) *Dans la sacristie* : quatre tableaux ;
- c) *Dans la nef du milieu* : sept tableaux représentant *Ambroise, Jérôme, Augustin* et

(1) Administration centrale, Liasse n° 138.

(2) Elle se trouvait encore en place, de même que la *Sainte Vierge*, en octobre 1777 (Papiers d'État et d'Aud., Liasse n° 1238).

Grégoire « ci-devant saints, la *Gloire céleste*, le *Christ descendant de la Croix* et *Benoît* » ; deux autres tableaux, l'un représentant le *Christ ternaillé* et l'autre sa *Résurrection* ; un grillage en fer artistiquement travaillé ; une boiserie ornée de douze tableaux représentant les douze *Apôtres* (1) ; quatre autres tableaux représentant deux personnages de l'Ordre, *Le Christ* et *La Vierge* (2) ; deux autels dégarnis, « dans chaque un tableau, l'un représentant la *Descente de Croix* et l'autre un *Récollet* » ; un « mausolée en marbre noir surmonté d'un relief en marbre bleu, dans un cadre doré, représentant une abbesse » (3) ;

d) Dans le chœur : un tableau représentant *Jésus-Christ au Tombeau* et six autres figurant diverses scènes de la *Passion* ; des stalles (4).

La seule œuvre à laquelle le commissaire Sayavedra semblait accorder une valeur artistique était le grillage en fer forgé. Les retables — probablement anciens — lui paraissaient sans importance et, à ses yeux, les tableaux étaient tous dépourvus d'intérêt. Il est permis de supposer que ses convictions républicaines et anti-cléricales le portaient à englober dans un mépris préconçu toutes les œuvres représentant des sujets religieux.



Pavements provenant de l'ancienne église abbatiale de Forest. Ils furent mis au jour lors de fouilles effectuées dans le square Omer Denis en 1938.



Vieux pavements provenant de l'ancienne église abbatiale de Forest, découverts au cours de fouilles effectuées en 1938 dans le square Omer Denis. Ils sont conservés à l'hôtel communal.

On conserve à la cure de la paroisse Saint-Denis des parties d'un polyptique ayant appartenu à l'abbaye, qui ornait la chapelle des saintes Barbe et Anne dans l'église abbatiale. Le panneau central manque, mais quatre volets subsistent, peints sur les deux faces, et sont dus au pinceau de Jean ou de Corneille van Coninxloo, artiste bruxellois que l'abbaye chargea du polychromage d'un retable sculpté destiné à son église (1511-1512). C'est donc vraisemblablement l'abbesse Marguerite de Liedekerke qui lui passa commande. Dans le deuxième compartiment sont

(1) Œuvres dues au peintre De Haese (J. P. MENSART, *Le peintre amateur et curieux*, 1^{re} partie, p. 157).

(2) Était-ce l'œuvre de Crayer ?

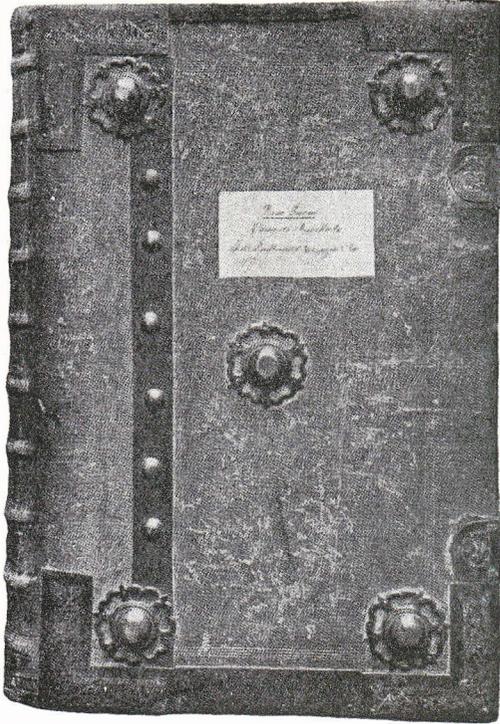
(3) C'était sans doute l'œuvre exécutée par Jean van Delen, en 1685.

(4) Datant de 1757. Elles se trouvent depuis le début du XIX^e siècle dans le chœur de l'église Sainte-Gudule de Bruxelles.

d'ailleurs représentées les armoiries de Forest (trois arbres de sinople aux troncs encerclés d'une couronne ducal d'or).

La face externe, en une seule scène, représente l'*Intérieur de Nazareth*, la face interne, à gauche, l'*Annonciation*, à droite l'*Adoration des Mages*.

Sur les volets intérieurs, à la face externe, on voit, également en une seule scène, la *Nativité*, et à la face interne, vers la gauche, *Sainte Anne et les Esséniens*, et à droite, la *Descendance apostolique de sainte Anne* (1).



Reliure de l'antiphonaire de l'abbaye de Forest (*Pars prima*).

(Photo gracieusement communiquée par le R. P. Prieur de l'abbaye de Westmalle.)

Une autre œuvre remarquable témoignant de la richesse artistique du décor de l'église abbatiale, au début du XVI^e siècle, est l'*antiphonaire* conservé dans le trésor de la Trappe de Westmalle depuis environ un siècle. Il s'agit de cinq volumes en parchemin de 40 cm. × 60 cm. reliés en peau de truie, avec coins en cuivre marqués aux armes de l'abbaye et de l'abbesse Marguerite de Liedekerke. C'est celle-ci qui en ordonna l'exécution à une équipe d'artisans dirigée par un membre de sa famille, le prêtre Julien de Gavre (2). Septante-deux miniatures enluminées interprétant des scènes tirées de la Bible, des Évangiles et des vies de saints en décorent les marges et les lettrines. (Voir figures, pp. 58 et 68) et article de Nélis : *Antiphonaires enluminés de l'abbaye de Forest*, in *Revue belge d'Archéologie et d'Histoire de l'Art* (juillet 1931, pp. 213 à 221).

Autres bâtiments de l'abbaye :

Pour l'ornementation du réfectoire de la communauté et de la salle du chapitre l'abbesse d'Espinosa, amie des arts, passa commande à divers peintres, notamment aux maîtres Coppens, Dehont et Basavechia.

Ceux-ci livrèrent, entre 1720 et 1730, une douzaine de tableaux figurant notamment le *Bon Pasteur*, le *Retour de l'Enfant prodigue*, *Jésus-Christ et Saint Pierre sur la Mer*, le *Christ absolvant tous les péchés de Marie-Madeleine*.

Les inventaires de l'an III (1795) signalent d'ailleurs des tableaux dans la plupart des locaux abbatiaux : deux dans la bibliothèque, treize dans la grande salle « représentant des abbesses de la maison », dix dans le grand réfectoire, sept dans la salle du chapitre, six dans

(1) Consulter :

P. SAINTENOY (*Bull. Soc. royale d'Arch. de Bruxelles*, n^o 4, juin-juillet 1932, p. 106).

J. MAQUET-TOMBU, *Une œuvre inédite de Jan van Coninxloo* (in *Gazette des Beaux-Arts*, livraison 825, septembre 1931, pp. 148 à 159).

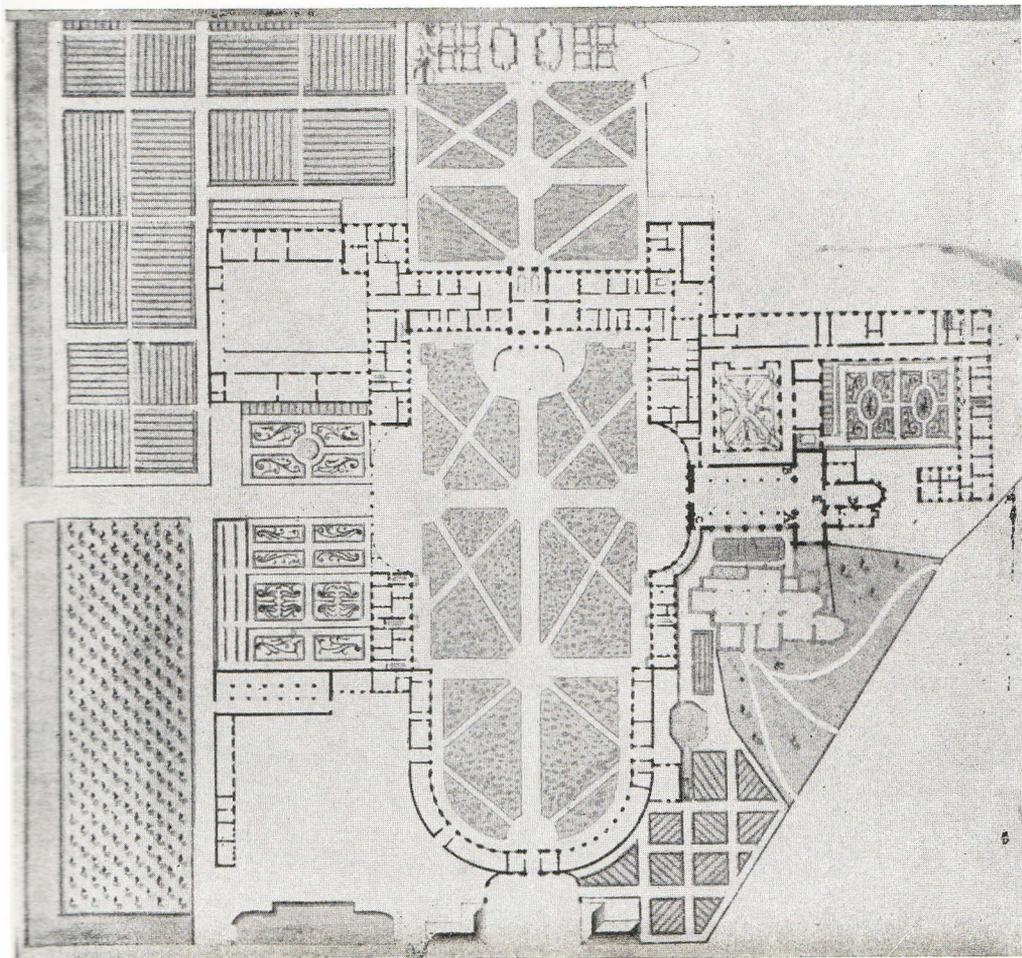
S. PIERRON, *Hist. ill. de la Forêt de Soignes*, III/360.

(2) Parmi les membres de l'équipe se rangeait Henri de Wint, curé de Forest, ainsi qu'en témoignent les comptes de l'Hôpital Saint-Pierre des années 1524-1525-1526 publiés par P. BONENFANT d'après les notes d'EUG. FRANKIGNOLLE (*Annales S. R. A. B.*, 1935, p. 41) : « Item, betaelt heeren Henricke de Wint, prochiaen tot Vorst, van diverse feesten van sange in 't graduael boeck ende antipphenen der kercken te scrivenne... » ;

« Item, betaelt heeren Henricke de Wint, prochiaen tot Vorst, van negen quaternen sancx te scrivenne in 't graduael ende antipphenen der kercken van zekere feesten... »

le réfectoire particulier de l'abbesse, dont quatre représentant les Engévalistes ; vingt-cinq dans le contour de l'encloître ».

Ils signalent, en outre, l'existence de tableaux en tapis (des *tapisseries*), notamment dans le local dénommé Chambre des Tapis.



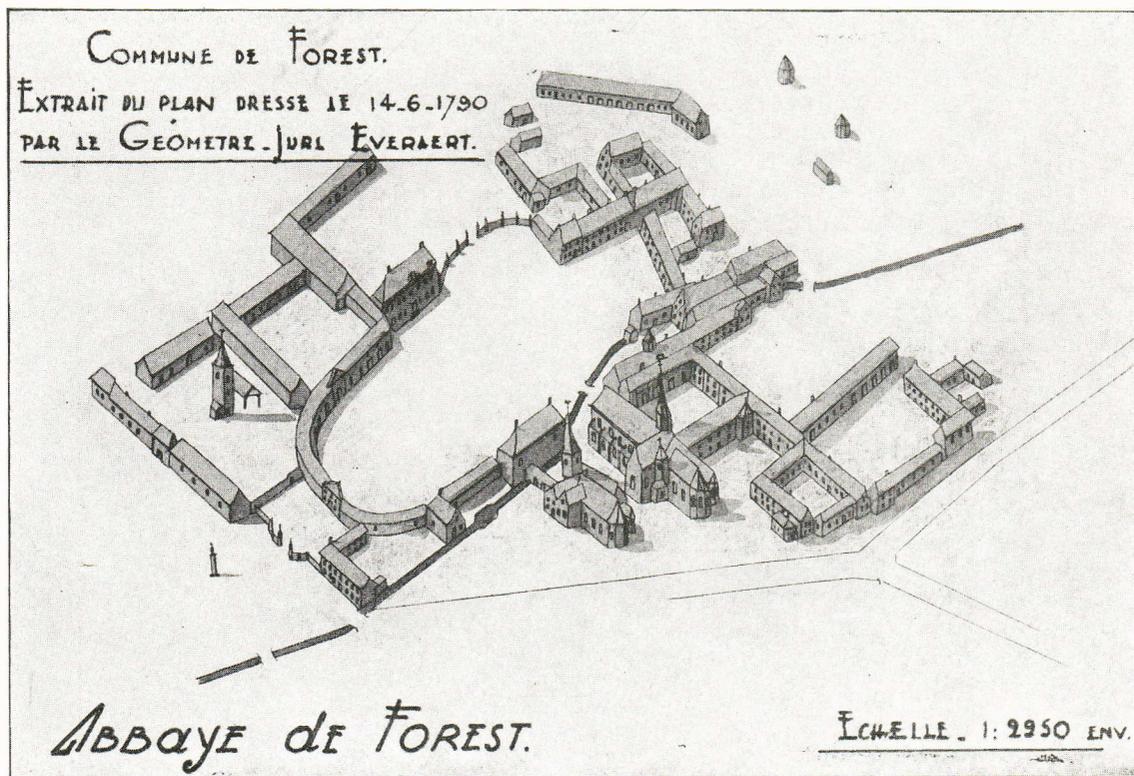
Plan terrier de l'abbaye de Forest par l'architecte L. B. Dewez, en vue de la reconstruction des bâtiments détruits par l'incendie (1764). On observera la régularité géométrique de la disposition des différentes constructions prévues et on l'opposera à l'allure dispersée des bâtiments abbatiaux telle que la montre la gravure publiée par Sanderus en 1660 (voir p. 61). Mais il y a lieu de remarquer que les projets de l'architecte ne furent pas intégralement réalisés. Pour s'en convaincre il suffira de comparer le plan figuré ici à celui reproduit à la page 70 (1790).

Incendie de l'abbaye et sa reconstruction

Le 26 mars 1764, le feu prit aux archives et se communiqua aux bâtiments, lesquels furent en grande partie détruits. Maints documents précieux disparurent à jamais, entre autres une Bible du XI^e siècle ornée de miniatures, don de l'abbé Fulgence d'Afflighem. Mais, dès le 6 mai de la même année, la communauté réunie en assemblée capitulaire : — considérant la nécessité de rebâtir les granges, écuries et autres bâtiments de la basse-cour, lesquels étaient vétustes et menaçant ruine ;

— considérant l'irrégularité des multiples autres constructions de la même basse-cour qui empêcherait d'exécuter un beau travail ;
 — considérant les plans élaborés ;
 — considérant, d'autre part, la pénurie financière ;
 décidait la levée d'une somme de 150.000 florins, à garantir sur les biens-fonds situés en Brabant, en vue d'une *reconstruction* complète (1).

C'est à Laurent-Benoît Dewez, premier architecte de la Cour de Bruxelles, qu'avait été confié le soin d'élaborer les plans de cette opération. C'était un spécialiste qu'un séjour



Vue cavalière de l'abbaye de Forest en 1790, d'après le géomètre Everaert, par M. Crap.

(Document gracieusement communiqué par ce dernier.)

en Grèce et en Italie avait converti à un retour aux principes de l'architecture antique (2). C'est pourquoi il adopta le style dit néo-classique.

Dès le 12 septembre de l'année 1764, la première pierre des nouveaux bâtiments abbaciaux était posée par le plus haut personnage des Pays-Bas, l'archiduc Charles de Lorraine, beau-frère de l'impératrice Marie-Thérèse, gouverneur de nos provinces. Le souvenir de la cérémonie est conservé par une inscription lapidaire au tympan de la grande porte d'entrée :

(1) A. E., Liasse n° 7561.

(2) Des fouilles venaient de mettre au jour les villes antiques de Pompéi, Herculanium et Stabies. Cf. DES MAREZ, *Traité d'architecture*, pp. 286-287, et LÉON DEWEZ, article dans les *Annales de la Société royale d'Archéologie de Bruxelles*, t. XXXV, 1930. SCHAYES, par ailleurs, a écrit que L. B. DEWEZ fut le plus grand de nos architectes du XVIII^e siècle (*Messenger des Sciences historiques*, année 1833, p. 449). La plus grande partie des plans, épures et croquis de Dewez ont été conservés (A. G. R., Fonds Dewez, Abbayes, III, n^{os} 160 à 169). C'est M. SAINTENOY qui les a identifiés.



Entrée monumentale de l'abbaye de Forest dans son aspect actuel.

(Photo De Clerck.)

« *Carolus Alexander, Ord. Teut. Imp. Mag. Loth. Dux. Belg. Praef. Prim. Lap. Pos. Prid. id. Sept. MDCCLXIV.* » (Charles-Alexandre, grand-maître de l'Ordre teutonique dans l'Empire, duc de Lorraine, gouverneur des Pays-Bas, posa la première pierre le 12 septembre 1764.)

Ainsi la vieille abbaye des Dames nobles de Forest avait fait peau neuve. Le porche majestueux percé dans l'avant-corps en hémicycle ouvrait sur un vaste espace rectangulaire orné de parterres fleuris géométriquement répartis avec, au centre, un cadran solaire sur marbre. De part et d'autre s'alignaient symétriquement divers corps de bâtiments en briques roses, la maison conventuelle, la maison des hôtes, celle réservée aux chapelains et celle occupée par les employés. Au delà étaient disposées les bâtisses servant d'écuries, d'étables, de laiterie et de blanchisserie, de logement pour les domestiques, plus une « serre de botanique dans laquelle l'arbre d'Adam » (1).

Un étang, deux petits vergers, des jardins et des promenades complétaient l'ensemble délimité par la muraille d'enceinte.

Près du porche d'entrée, le Geleijsbeek actionnait toujours le vieux Kloostermolen et, non loin de là, un corps de logis distinct des bâtiments conventuels accueillait les enfants fréquentant la classe externe.

Au total, un cadre digne de l'opulente communauté et des hôtes de marque qui lui faisaient visite. Car la rigueur primitive des statuts n'avait pas manqué de fléchir au « siècle des lumières » et la règle de la clôture hermétique des temps médiévaux s'était assouplie. Entre le monde et les moniales de Forest, dont la plupart étaient de noble origine et n'oubliaient pas le rang social des familles dont elles étaient issues, les relations étaient fréquentes. La haute situation de la Dame abbesse d'une des plus riches communautés ecclésiastiques des Pays-Bas, titulaire de la seigneurie du village, faisait d'ailleurs de ces relations multipliées avec l'extérieur une quasi-obligation.

Les refuges urbains

Comme tous les monastères des environs de Bruxelles, l'abbaye de Forest possédait un refuge urbain où l'abbesse, les religieuses et le messager descendaient lorsque les nécessités de l'administration temporelle les appelaient à la ville mais qui, surtout, servait d'abri en période de guerre ou de troubles politiques.

Dès que des incursions militaires menaçaient le duché de Brabant la communauté religieuse se hâtait vers son refuge, emportant avec elle ses archives et les principales pièces de son trésor.

La première maison de l'espèce (*herberge van Vorst tot Brussel*) pour les Nobles Dames bénédictines de Forest, était sise rue de l'Escalier, à droite en descendant vers la place Vieille-Halle-aux-Blés. Elle avait été « comprise dans le partage que firent des biens de leurs parents les enfants de Godefroid 't Sloezen, le 6 février 1365 (N. S.) » (2). L'abbaye de Forest l'agrandit considérablement par la suite en y adjoignant des immeubles contigus dans la rue de l'Escalier (1389-1418), puis d'autres sis rue d'Or (1424) et « en bas de la Steenpoorte » (1573), de sorte que les locaux s'étendirent de la rue de l'Escalier jusqu'à la rue d'Or, occupant une grande partie du secteur déterminé par la réunion de ces deux rues vers la Steenpoort.

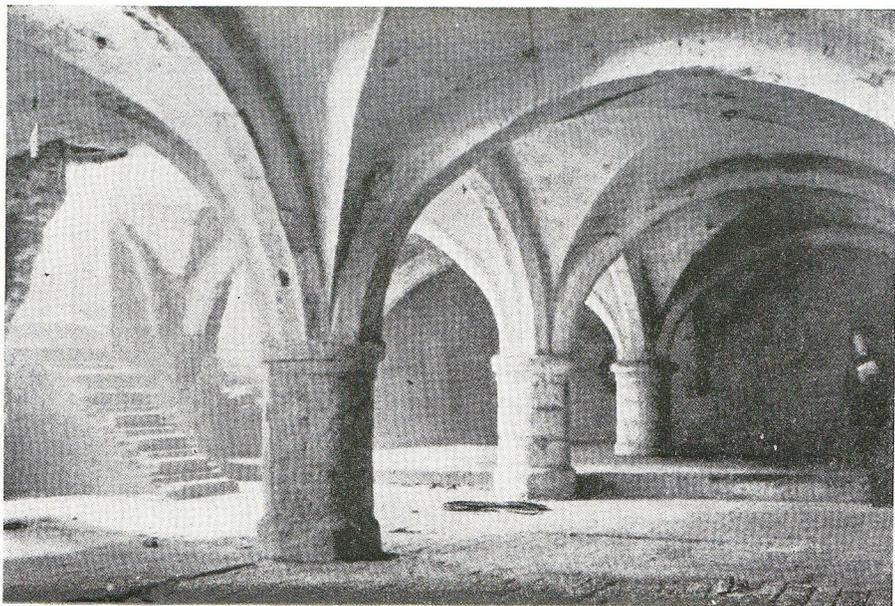
Lors des récents travaux de démolition nécessités par la jonction Nord-Midi (1936) l'attention fut vivement attiré sur un grand sous-sol voûté, d'abord considéré comme une crypte, et qui n'était autre chose que le cellier aménagé par l'abbaye pour l'entreposage des vivres de réserve. Il s'ouvrait, sur le côté gauche de la rue d'Or, large de 9 mètres et long de 22 mètres. Une épine centrale de quatre piliers bas de section circulaire, à chapiteau circulaire très fruste, soutenait les voûtes d'arêtes en briques reposant d'autre part sur les

(1) Adm. centrale, n° 138.

(2) HENNE et WAUTERS, *Hist. de Bruxelles*, III/150.

murs latéraux (voir figure ci-dessous). Sa construction ne semble pas remonter au delà du XVI^e siècle (1).

Au début du XVII^e siècle (1635), les religieuses de Forest vendirent, pour une somme de 22.500 florins, la partie de leur refuge située vers la rue d'Or (vis-à-vis du Collège des Jésuites). Peu après, se trouvant à l'étroit dans ce qui leur restait, elles firent l'acquisition de deux petites maisons sises au bas de la Steenpoort. Entre 1632 et 1634, elles cédèrent le tout, pour s'installer dans un immeuble avec vastes dépendances et jardins, sis rue Haute (en face de la rue de la Porte Rouge). C'est le *Grand Refuge*, à côté duquel se trouvait encore un *Petit Refuge*, le tout s'étendant sur 40 mètres à front de rue et environ 80 mètres en profondeur (2), s'adossant au couvent des Visitandines.



Cellier du refuge urbain de l'abbaye de Forest, sis rue d'Or et démolé en 1936.

(D'après illustration publiée par la revue *Émulation*) (1936, n^o 6).

Constitution du domaine et des revenus de l'abbaye

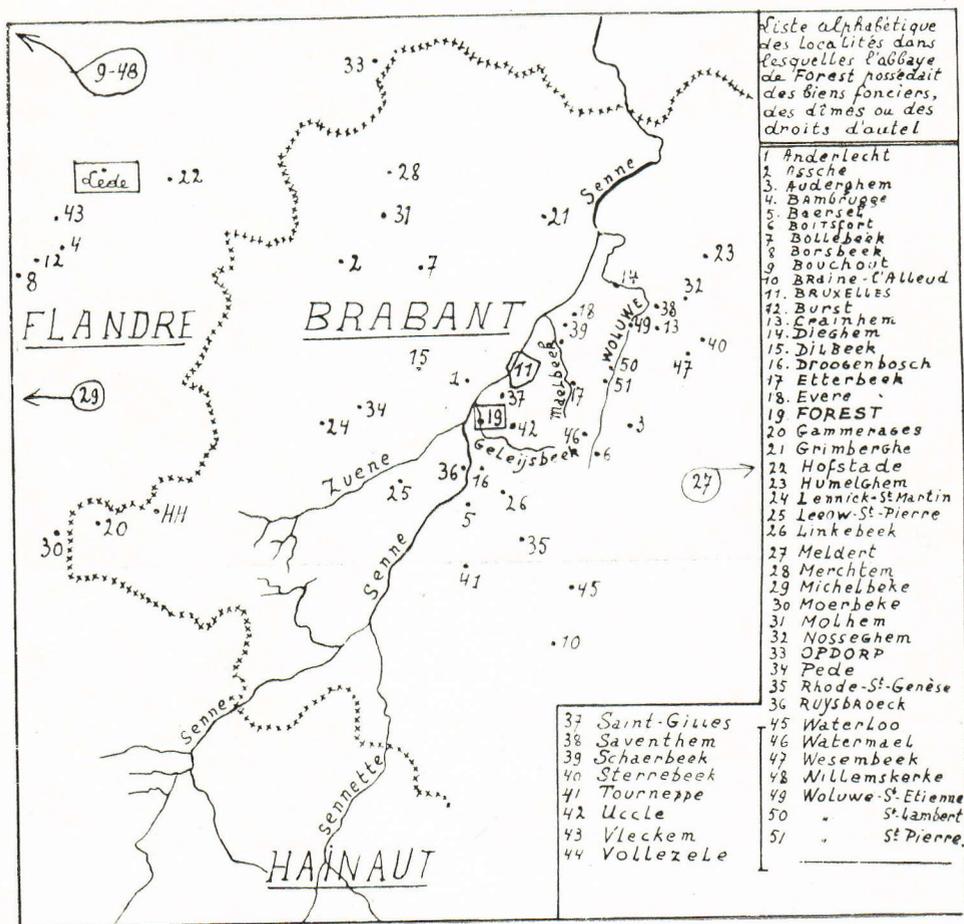
Les autorités ecclésiastiques (l'abbé d'Afflighem, l'évêque de Cambrai) et les autorités politiques et militaires (le duc de Brabant, les châtelains de Bruxelles et d'autres nobles personnages) rivalisèrent de générosité à l'égard du prieuré des Dames bénédictines de Forest. Les actes conservés dans le Cartulaire de l'abbaye d'Afflighem en fournissent maints exemples que nous énumérerons ci-dessous dans l'ordre chronologique :

- en 1110, Godefroid, duc de Lotharingie et comte de Louvain, donne un bois situé à *Vroenrode* (Fondroy, territoire d'Uccle), et un alleu près de *Michelbeek* ;
- en 1117, l'archidiacre Gaucher renonce, en faveur du prieuré, à ses droits sur les églises de *Forest* et d'*Uccle* ;
- la même année, Burchard, évêque de Cambrai, renonce en faveur du prieuré, à ses droits sur les églises de *Forest* et d'*Uccle*, et lui donne celles de *Burst*, de *Bambrugge* et de *Vleckem* ;
- en 1122, Lambert, seigneur de Saventhem, et son fils Daniel, renoncent, en faveur du prieuré, à leurs droits sur les biens dont Richard et sa femme Richen, ont fait don ;

(1) Voir à ce sujet les études accompagnées de plans publiées par l'architecte GUILLAUME HEBBELYNCK (dans la revue *Émulation*, n^o 6, année 1936), et de LEFÈVRE et BRIGODE dans les *Annales de la S. R. A. B.*, 1937, pp. 216 et ss.

(2) Cf. S. PIERRON, *Hist. ill. F. de S.*, III/212.

- en 1125, Ave de Wavre et ses fils donnent un alleu situé à *Woluwe* ; Egbert de Bigard donne 15 bonniers sis à *Anderlecht* et 1 1/2 bonnier situé à *Forest* même ;
- en 1130, Henri, châtelain de Bourbourg, et Béatrix de Gand, sa femme, donnent une terre afin qu'après leur mort on célèbre leur anniversaire à l'abbaye ;
- le prêtre Alstan et son neveu donnent leur alleu d'*Hofstade* près d'*Alost* ;
- en 1134, Liétard, évêque de Cambrai, réduit à un denier la redevance appelée « deniers du vin » que le prieuré de Forest lui devait annuellement ;
- en 1145, Godefroid, duc de Lotharingie, confirme au prieuré la possession de ses biens, notamment ceux situés à *Waterloo*, à *Linthout* (sur territoire de *Woluwe-Saint-Lambert* et *Schaerbeek*) et à *Bollebeek* ;



- en 1159, Godefroid, duc de Lotharingie, donne des biens situés entre la Senne et la Heegde ;
- en 1160, Ide, fille de Henri, et petite-fille de Francon le Vieux, châtelain de Bruxelles, ainsi que ses proches, donnent un alleu situé à *Auderghem* ;
- en 1164, Gautier, abbé de Bergues-Saint-Winnoc, donne les églises de *Gammerages* et de *Moerbeke-lez-Grammont* ;
- en 1170, Godefroid, évêque d'Utrecht, et ses frères, donnent leur alleu d'*Anderlecht*

et de *Dilbeek* ; l'un des dits frères, Gerlac, cède ses dîmes d'*Anderlecht* et de *Dilbeek*, en 1187 ;

— en 1173, le duc Godefroid III confirme au prieuré la possession des biens que Laurette, fille de Thierrri, comte de Flandre, et d'autres personnes, ont donné au prieuré ; il confirme aussi la possession des biens dont Guillaume Ronevinke, Henri, frère de celui-ci, et d'autres personnes ont donné au prieuré ; il confirme encore la possession des biens que Radbod de Crainhem et d'autres personnes ont cédé (terres situées à *Helmet*, *Uccle*, *Bigard* (*Leeuw-Saint-Pierre*), *Crainhem*, *Wesembeek*, *Sterrebeek* et *Roodebeek* (*Woluwe-Saint-Lambert*) ;

— la même année, Pierre, élu de Cambrai, donne l'église de *Woluwe-Saint-Pierre* ;



Partie du territoire de Forest, d'après plan des biens de l'Abbaye dressé en 1632 par le géomètre Philippe de Dijn (Archives ecclésiastiques, n° 7152. A. G. R.)

— en 1180, le duc Godefroid reconnaît avoir donné au prieuré, de l'assentiment de Guillaume d'Uccle, les biens-fonds que celui-ci possédait à *Vroenrode* (Fondroy, territoire d'*Uccle*) ;

— en 1185-1186, Godefroid, châtelain de Bruxelles, reconnaît avoir fait don d'une ferme et de biens-fonds situés à *Evere* (manse de Wulfrad) et à *Woluwe*, plus un certain droit de tonlieu ;

— en 1190, Roger, évêque de Cambrai, étant sur le point de partir pour la Terre Sainte,

donne l'église de *Rhode-Saint-Genèse*, avec *Beersel* et *Linkebeek* qui en dépendent ; la même année, Siger, châtelain de Gand, donne 22 mesures de terre sises à *Willemskerke*, dans le Métier d'Assenede ; Henri, duc de Louvain, donne un demi-manse de terre ayant appartenu à Gautier Boninc ; Godefroid Bole donne la troisième gerbe de la dîme de *Schaerbeek* ; Guillaume d'Uccle donne les biens sis à *Vroenrode* (Uccle) qu'il a hérités de son père Geldulphe, maire d'Uccle ;

— en 1195, Lambert, prévôt, Christine, prévôte, et le chapitre de Sainte-Wudru de Mons, donnent, à la demande d'Arnoul de Molenbeek, l'alleu que celui-ci a tenu d'eux à cens et qu'il leur a restitué ;

— en 1197, Henri, duc et marquis de Lotharingie, étant sur le point de partir pour la Terre Sainte, abandonne au prieuré la possession de la forêt de *Vroenrode* (Fondroy, territoire d'Uccle) et assigne au prieuré un revenu annuel de dix sous, à charge pour celui-ci de célébrer l'anniversaire de son père ;

— en 1201, Henri, duc de Lotharingie, cède au prieuré la possession d'une terre appelée *Wolvesdal* et divers autres biens situés à *Uccle* et à *Bouchout* ;

— en 1203, Béatrice de Thines fait donc d'un demi-manse de terre situé à *Woluwe* et de certains biens situés près d'Alost ; Wivine de Gand et Ave, sa fille, ont donné chacune dix marcs, à charge pour le prieuré de célébrer l'anniversaire de la première nommée ;

— en 1207, Arnoul, prêtre de Gammerages, a disposé de tous ses biens, par testament, en faveur du prieuré ; de plus, il fait don de la dîme ;

— en 1214, Englebert d'Enghien ratifie le don qu'Élisabeth, sa mère, a fait au prieuré de Forest, de six bonniers de terre situés à *Anderlecht*, et il renonce à un cens annuel qui lui est dû par les religieuses ; il donne, de plus, un cens annuel de 18 sous ;

— en 1218, Henri, duc de Lotharingie, met le prieuré en possession de 42 bonniers de terre, situés à *Dilbeek*, qu'Olivier de Sottegem a résigné au profit des dames de Forest ;

— l'année suivante, le même donne une terre inculte de 3 bonniers environ située à *Saint-Gilles-Obbrussel* ; Gilles, chevalier de Saint-Aubert, et sa femme, cèdent les dîmes à *Burst*, *Bambrugge*, *Vleckem* et *Borsbeek* ; Baudouin de Pede donne un bonnier de terre situé entre la Senne et la Zuene (territoire d'*Anderlecht*) ;

— en 1220, la Sœur Emma de Velde remet au prévôt 16 livres de deniers blancs en vue de payer une partie des dettes qui sont à charge de la dîme de *Burst* ; Léon, châtelain de Bruxelles, donne un fief de 4 1/2 bonniers situé à *Watermael* ; Antoine de Braine donne 2 gerbes à percevoir sur la dîme de 5 bonniers de terre situés sur les confins des paroisses de *Gammerages* et de *Hérinnes* ;

— en 1221, Henri, duc de Lotharingie, et Henri, son fils, reconnaissent avoir donné au prieuré les prés appelés *Biest*, situés près du monastère, ainsi que la « ville neuve » de *Forest* (1) fondée sept ans plus tôt (« *villam eciam novam que sita est in parrochia forestensis* ») ; la même année, le chapitre de l'église N.-D. de Cambrai exempte le prieuré des dîmes qu'il perçoit sur les produits alimentaires de sa ferme de *Waterloo*, moyennant le paiement annuel d'un marc d'argent, poids de Cologne ;

— en 1223, le prieuré reçoit encore différents biens situés à *Forest* (*Quakenbeek*), à *Uccle* (*Stalle*), à *Pede*, à *Rhode*, à *Gammerages* et à *Burst* ;

— en 1224, Francon Bole fait don de 32 bonniers de terres gisant à *Forest*, et de la moitié d'un moulin à eau situé à *Quakenbeek* (*Forest*) ;

— en 1225, les Sœurs Ave et Ide, religieuses, donnent 4 1/2 bonniers de terre situés à *Boitsfort* ;

— en 1227-1228, Godescalc, pléban de Bruxelles, et maître Gilbert de Coudenberg, attestent que Michel et Guillaume, son frère, ont laissé sous certaines conditions, le premier 8 bonniers et le second 10 bonniers de terres, au prieuré, pour le salut de leur âme ;

— en 1228, Pierre d'Effelta donne la dîme de quatre bonniers et demi situés à *Gammerages* ;

(1) Avec ses redevances en chapons et en deniers. Voir *infra*, p. 86.

— en 1229, Henri, duc de Lotharingie, déclare les serfs du prieuré exempts de toute obligation de nature servile (*ab omni exactione et servitio divina remuneratione*) ;

— en 1233, Gautier d'Aa reconnaît avoir donné au prieuré plusieurs bonniers de bois dit *Hillenshout* (*Elishout*, à *Anderlecht*) ;

— en 1233-1234, Henri, fils de Henri, duc de Lotharingie, donne encore une terre inculte située à *Bollebeek* ;

— vers le même temps, Alix, dame de Boelaere, et Philippe, son fils aîné, donnent une terre sise à *Vollezele*, à l'endroit dit *Paeskert* ;

— en 1237, Léon, châtelain de Bruxelles, ratifie la cession faite au prieuré par leurs possesseurs de divers biens-fonds relevant de lui, situés à *Schaerbeek* (notamment à *Linthout*) ; le châtelain, en personne, donne de plus 11 bonniers de terres situées à *Woluwe-Saint-Lambert*.

Ainsi donc, au moment où le prieuré allait être déclaré indépendant de l'abbaye d'Afflighem (1238), par une décision de Gui, évêque de Cambrai, soit environ un siècle et demi après sa fondation à Meerhem, l'essentiel du domaine temporel de la communauté bénédictine des Dames de Forest se trouvait constitué. A cette date, le patrimoine comprenait, outre une grande partie du territoire de Forest même, des terres arables, des lieux incultes, des bois, des fermes et des moulins à eau situés à *Anderlecht* (*Elishout*), *Auderghem*, *Boitsfort*, *Bollebeek*, *Bouchout*, *Crainhem*, *Dilbeek*, *Evere*, *Helmet*, *Hofstade*, *Leeuw-Saint-Pierre* (*Bigard*), *Pede*, *Saint-Gilles-Obbrussel*, *Saventhem*, *Schaerbeek* (*Linthout*), *Sterrebeek*, *Uccle* (*Stalle*, *Vroenerode*), *Vollezele*, *Waterloo*, *Wesembeek*, *Willemskerke*, *Woluwe-Saint-Lambert* (*Roodebeek*), soit surtout dans le duché de Brabant et plus particulièrement dans les environs de Bruxelles (voir carte p. 74).

Dans un grand nombre de ces localités, le prieuré possédait, en outre, des *droits ecclésiastiques* (droits d'autels, patronat d'église) : à *Forest*, d'abord, puis à *Saint-Gilles* (1), *Uccle*, *Rhode-Saint-Genèse*, *Linkebeek*, *Beersel*, *Woluwe-Saint-Pierre*, *Gammerages* et *Moerbeke-lez-Grammont*.

De plus, le prieuré avait des *dîmes* à *Anderlecht*, à *Dilbeek*, à *Schaerbeek*, à *Rhode-Saint-Genèse*, à *Woluwe-Saint-Lambert*, à *Saventhem* et à *Gammerages*.

Les *dons en argent* provenant de particuliers, de converses (2) et de religieuses qui, en entrant dans la communauté, faisaient abandon de tout leur patrimoine, augmentaient, par ailleurs, la richesse du prieuré. De sorte que celui-ci était en mesure d'arrondir, par des échanges et des achats, les divers noyaux de biens-fonds existants.

Ce qui explique que, durant les siècles suivants, et jusque vers la fin de l'Ancien Régime, le domaine et les revenus de la communauté ne cessèrent de s'amplifier.

Les quelques détails qui suivent, relatifs aux fermes et aux moulins, permettront de se faire une idée de l'accroissement du patrimoine. Par la même occasion l'on se rendra compte de la nature des cultures pratiquées.

L'exploitation des fermes et des moulins (3)

Sur le territoire forestois, l'abbaye possédait trois fermes, la première dite *Neerhof* (*Basse-Cour*), la seconde dite *Veehof* (*Ferme au Bétail*) et la troisième dite *Hof te Spilotsenberg*.

En 1796, la première nommée contenait, en mesure de 17 1/3 pieds la verge, 11 pouces le pied et 400 verges le bonnier : 15 bonniers 1 journal d'étang, 49 bonniers 2 journaux de prairies, 28 bonniers 10 verges de prés « qui deviennent communs après la fauchaison », 2 bonniers en jardinage, 3 journaux en vignobles.

La ferme *Veehof* est citée dans les archives dès l'année 1313. Elle se trouvait située au

(1) Saint-Gilles-Obbrussel était primitivement dépendance de la paroisse de Forest et ne fut constituée en paroisse autonome qu'en 1216. « *Wesende genomen uit de oude prochie van Voorst ab anno 1216.* » (AV. B., n° 516.) Au XII^e siècle Forest et Uccle ne formaient encore qu'un seul titre paroissial. (Cf. LEFÈVRE, *Le problème de la paroisse primitive de Bruxelles*) (*Annales S. R. A. B.*, 1934, p. 110).

(2) Les converses s'offraient en personne avec leurs biens à l'abbaye ; à leur mort leur avoir passait à la communauté.

(3) Nombre de renseignements sont tirés des études publiées par M. PAUL LINDEMANS dans la revue *Eigen Schoon en de Brabander*, années 1935-36-37.

LOUIS VERNIERS

HISTOIRE

DE

FOREST

LEZ BRUXELLES



MAISON D'ÉDITION A. DE BOECK

BRUXELLES

1949